

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

Le jeudi 10 avril 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 3 avril 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
50	5	11	12

Présents : M. MOURLEVAT, M. EMIN, M. THOMASSET, Mme ESCODA, M. HARMEL, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, M. BENOIT, M. BOURGEAIS, M. BROCHARD, M. BUQUET, M. de LEMPS, M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, M. DUPONT Noël, Mme FLORE, M. GIROD, M. GUENRO, M. GUINET, M. JUILLARD, M. KAYGISIZ, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, Mme LIEVIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, Mme PITTI, M. RAVOT, M. TORRION, Mme VOLAN, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : M. COMTET, M. GERVASONI, M. GUILLET, M. ISSARTEL, M. MILLET.

Absents : M. AKHLAFA, Mme ANTUNES, M. ARMETTA, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, Mme MANDUCHER, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN, Mme SERRE, M. TOURNIER-BILLON, M. VAILLOUD.

Pouvoirs : M. PERRAUD (pouvoir à Mme VOLAN), M. CRACCHIOLO (pouvoir à Mme FLORE), Mme COMUZZI (pouvoir à Mme RAVET), Mme BERGER (pouvoir à M. MOURLEVAT), Mme BERTRAND (pouvoir à M. DUFOUR), Mme BEY (pouvoir à M. MATZ), M. BRITEL (pouvoir à Mme DUBARE), Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à Mme LIEVIN), Mme EMIN (pouvoir à M. VAREYON), M. FOUILLAND (pouvoir à M. MARTINEZ), Mme GUIGNOT (pouvoir à M. DUPONT Noël).

=====

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, M. de LEMPS Jean-Charles, Secrétaire de séance.

Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

Rapporteur : M. MOURLEVAT

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiements doit être égale au montant des autorisations de programme.

Il est rappelé au Conseil d'agglomération que, par délibérations du 8 avril 2021, 7 avril 2022 et 6 avril 2024, il a voté les autorisations de programme et les crédits de paiement (AP/CP) relatifs aux opérations suivantes :

Budget principal :

- AP/CP N° 2021_01 – Attribution des fonds de concours aux communes membres de l'agglomération.
- AP/CP N° 2022_01 – Réhabilitation du Centre Nautique Robert Sautin.

Budget annexe « Assainissement » :

- AP/CP N° 2024-01 – Création d'une station d'épuration et réseaux de transfert + mise en séparatif sur la commune d'Apremont
- AP/CP N° 2024-02 – Création d'une station d'épuration et réseaux de transfert sur la Commune de Belleydoux
- AP/CP N° 2024-03 – Création d'une station d'épuration/renouvellement + mise en séparatif réseau unitaire sur la Commune de Bolozon.

Aujourd'hui, il convient d'actualiser ces AP/CP compte tenu de l'évolution des projets.

Le Conseil d'agglomération,

Par 62 voix pour,

- **ACTUALISE** les AP/CP suivantes :

Budget principal :

- AP/CP N° 2021_01 – Attribution des fonds de concours aux communes membres de l'agglomération.
- AP/CP N° 2022_01 – Réhabilitation du Centre Nautique Robert Sautin.

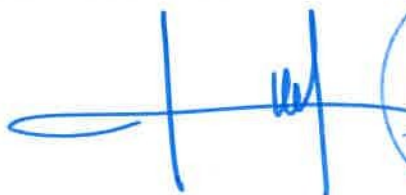
Budget annexe « Assainissement » :

- - AP/CP N° 2024-01 – Création d'une station d'épuration et réseaux de transfert + mise en séparatif sur la commune d'Apremont
- - AP/CP N° 2024-02 – Création d'une station d'épuration et réseaux de transfert sur la Commune de Belleydoux
- - AP/CP N° 2024-03 – Création d'une station d'épuration/renouvellement + mise en séparatif réseau unitaire sur la Commune de Bolozon.

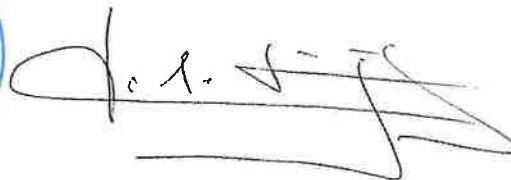
- **VOTE** les montants des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement, tels que définis en annexe.

Fait à Oyonnax, le 10 avril 2025.

Le Président,
Michel MOURLEVAT



Le secrétaire de séance,
Jean-Charles de LEMPS



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP).

.....

Date de décision: 10/04/2025

Date de réception de l'accusé 16/04/2025

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 10042025_202540

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20250410-10042025_202540-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 20_APCP.pdf (99_DE-001-200042935-20250410-10042025_202540-DE-1-1_1.pdf)

BUDGET PRINCIPAL

N° AP/CP	Désignation	Autorisation de programme		Crédits de paiement					
		En cours	Révisé	2021	2022	2023	2024	2025	2026
2021_01	Attribution de fonds de concours aux communes membres de l'agglomération	5 400 000	6 300 000	1 127 771	1 089 169	982 000	1 331 166	900 000	869 894
Financement									
2021_01	Autofinancement			1 127 771	1 089 169	982 000	1 331 166	900 000	869 894
	TOTAL		6 300 000	1 127 771	1 089 169	982 000	1 331 166	900 000	869 894

N° AP/CP	Désignation	Autorisation de programme		Crédits de paiement							
		En cours	Révisé	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
2022_01	Réhabilitation du Centre Nautique Robert Sautin	10 000 000	15 600 000	31 779	33 828	43 986	222 000	2 000 000	8 000 000	4 000 000	1 268 407
Financement											
2022_01	FCTVA			5 213	5 549	7 215	36 417	328 080	1 312 320	656 160	208 069
	Emprunts			-	-	-	-	5 000 000	2 500 000	-	-
	Subventions			-	-	-	-	500 000	500 000	500 000	500 000
	Autofinancement			26 566	28 279	36 771	185 583	3 828 080	3 687 680	2 843 840	560 338
	TOTAL		15 600 000	31 779	33 828	43 986	222 000	2 000 000	8 000 000	4 000 000	1 268 407

BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT"

N° AP/CP	Désignation	Autorisation de programme		Crédits de paiement			
		En cours	Révisé	2024	2025	2026	2026
2024_01	Création d'une station d'épuration et réseaux de transfert + mise en séparatif sur la commune d'Apremont	2 650 000	-	5 700	250 000	1 400 000	994 300
Financement							
2024_01	Subventions			-	50 000	280 000	198 860
	Autofinancement			5 700	200 000	1 120 000	795 440
	TOTAL		2 650 000	5 700	250 000	1 400 000	994 300

N° AP/CP	Désignation	Autorisation de programme		Crédits de paiement			
		En cours	Révisé	2024	2025	2026	2029
2024_02	Création d'une station d'épuration et réseaux de transfert sur la Commune de Belleydoux	4 750 000	-	22 733	650 000	1 400 000	827 267
Financement							
	Subventions			-	130 000	280 000	165 453
	Emprunt			-		900 000	500 000
	Autofinancement			22 733	520 000	220 000	661 814
	TOTAL		4 750 000	22 733	650 000	1 400 000	827 267

N° AP/CP	Désignation	Autorisation de programme		Crédits de paiement			
		En cours	Révisé	2024	2025	2026	2026
2024_03	Création d'une station d'épuration/renouvellement + mise en séparatif réseau unitaire sur la Commune de Bolozon	2 215 000	-	10 662	300 000	1 015 000	889 338
Financement							
	Subventions			-	60 000	203 000	177 868
	Emprunt			-	-	800 000	500 000
	Autofinancement			10 662	240 000	12 000	211 470
	TOTAL		2 215 000	10 662	300 000	1 015 000	889 338